

ayant la forme d'un triangle dont le sommet pénètre dans la ville de Hull et qui s'étend dans les Laurentides vers le nord-ouest sur une distance de 35 milles. La Commission possède plus de 64,000 acres de terre dans la zone à aménager et continue d'acquérir les propriétés privées. Elle élargit sans cesse son réseau de routes de plaisance dans le parc de la Gatineau, qui atteint maintenant près de 22 milles, et dont les plans prévoient des prolongements dans les régions incultes. Elle améliore ses terrains de camping et de pique-nique en y installant des fontaines publiques, des rôtisseries et des fours en plein air, des chalets de nécessité propres et pratiques, sans oublier les installations favorisant les pêcheurs et les baigneurs. A deux des quatre grands lacs du parc de la Gatineau, soit au lac Philippe et au lac La Pêche, la Commission a aménagé ou se propose d'aménager sur une grande échelle des terrains de récréation facilement accessibles par route.

Outre ces deux projets importants, la Commission, secondée par son Comité consultatif des lieux historiques, désire conserver les monuments et les lieux évocateurs du passé. Elle étudie soigneusement les lieux historiques dont la préservation et la désignation qu'ils méritent constituent une importante partie de l'ensemble de son programme d'aménagement.

La C.C.N. apporte son concours aux municipalités situées dans la région de la capitale nationale, sous forme de subventions dans certaines circonstances et sous forme de conseils, portant sur l'établissement de régions de contrôle des lotissements, sur la préparation de plans et de cartes de base et de plans directeurs pour les collectivités et sur les mesures régissant le zonage. Ces conseils sont fournis sur demande et la Commission, ne jouissant pas de pouvoirs de planification, doit chercher à persuader plutôt qu'à imposer ses propositions.

Le coût estimatif des travaux de la Commission pour l'année terminée le 31 mars 1965 s'élève à \$29,217,000 dont \$7,111,000 aux fins d'administration, d'exploitation et d'entretien et \$22,106,000 aux fins d'urbanisme et d'aide aux municipalités.

Section 2.—La faune et sa conservation*

La faune, au Canada, constitue une importante richesse naturelle renouvelable. Autrefois, et encore aujourd'hui dans de grandes régions, elle nourrissait les gens de l'arrière-pays, et c'est le commerce des fourrures qui a déterminé l'orientation de l'exploration et de la colonisation. Dans les débuts du pays, beaucoup d'espèces d'animaux et d'oiseaux ont été fort épuisées ou complètement éteintes. Le pigeon voyageur, le grand pingouin et le canard du Labrador ont été exterminés; le bison a disparu des Prairies et le wapiti, l'antilope d'Amérique et le bœuf musqué ne forment plus qu'une fraction de leur effectif d'autrefois. La destruction n'a pas seulement frappé les animaux et les oiseaux; dans les régions colonisées, leur habitat a été menacé par l'abattage et l'incendie des forêts, le détournement et la pollution des cours d'eau et les transformations apportées à la physionomie du pays.

Depuis, on peut affirmer que la faune a évolué dans la mesure où l'homme a changé et influencé le milieu. La toundra arctique et alpine, l'une des principales régions du Canada du point de vue végétal, n'a presque pas changé; la forêt pré-arctique et subalpine adjacente, sans valeur commerciale, a été modifiée à la suite surtout des déplacements plus nombreux de l'homme qui y a causé plus d'incendies; plus au sud, la grande forêt commerciale n'a pas perdu son vrai caractère grâce à son aménagement; les terres arables, primitivement forestières ou herbagères, ont complètement changé, mais souvent ces terres et la forêt aménagée sont plus propices à bien des espèces d'animaux qu'auparavant. Certains animaux s'accoutument fort bien des changements. Il existe sans doute plus d'origaux, de cheveuls, de perdrix et probablement plus de coyotes que du temps des Peaux-Rouges. Les animaux à fourrure, comme le castor et le rat musqué,

* Une série d'articles spéciaux sur les ressources fauniques du Canada a paru dans les éditions précédentes de l'Annuaire. Voir la liste des articles spéciaux au chapitre XXVII, Partie II, sous la rubrique «Faune et flore».